

# “ Simplement, Franz Weber a été plus loin que nous ”

**Lavaux** Edmond Chollet était syndic de Villette quand l'écologiste bâlois y est arrivé, en 1972. Retour sur le combat à couteaux tirés pour la protection de ce vignoble choyé

Cécile Collet

**P**arler de Lavaux en plein vignoble de La Côte est une prise de distance nécessaire, à l'aube de la nouvelle votation sur la protection des terrasses classées, «Sauver Lavaux III». Edmond Chollet, jeune vigneron et syndic de Villette dans les années 70, vit sa retraite à Aubonne depuis 2001. «Certains ont pensé que j'étais fou quand j'ai dit que je venais ici», sourit-il. Joutant un petit parchet de vigne, son appartement n'est pas tout à fait sevré de la région chère à son cœur: une brante accueille les parapluies à l'entrée, une gravure de la Fête des Vignerons 1977 décore le mur de la salle à manger, et la demeure vigneronne que l'homme a léguée à son neveu est l'objet d'une peinture bien en vue. Edmond Chollet, 76 ans (la trentaine à l'époque des faits), se souvient avec clarté de l'arrivée du très médiatique Franz Weber à Lavaux. «Il venait avec l'aura de celui qui avait réussi à préserver l'Engadine, l'aura d'un prophète. Et il a vite eu des disciples.»

C'est en voulant protéger les vignobles de la commune de leur vente amorcée aux promoteurs que la Municipalité de Villette a provoqué, malgré elle, la venue du prophète. Le syndic au regard bleu Léman a su rapidement que la bataille était perdue d'avance. Aujourd'hui, avec le recul de celui qui a quitté les ceps et le sécateur, il comprend, derrière les volutes de sa pipe, que c'était «dans l'ordre des choses» que la première initiative «Sauver Lavaux» soit acceptée à 58% en 1977. «Finalement, Weber a simplement été plus loin que nous. Ce que notre Municipalité voulait faire était un exemple de volonté pratique de préservation du vignoble. Notre but a donc été atteint.»

## «Une poire pour la soif»

Mais que s'est-il passé en 1965 pour mettre le feu aux tonneaux du petit village? Tout est parti d'un règlement communal datant de 1958, qu'il s'avérait soudain urgent de réviser. Il stipulait que toutes les parcelles de vigne en bordure de ruisseau et de route, soit 60 à 70% du vignoble de Villette, étaient constructibles. «Deux villas trônaient déjà dans les vignes et un vigneron sans descendant, qui voulait se garder une poire pour la soif, s'apprêtait à vendre son terrain à un promoteur. Celui-ci prévoyait d'y construire trois villas, en plein milieu du vignoble, avec la plus belle vue sur le lac.» Et, donc, bien visibles aussi depuis le lac. En urgence, la commune rachète la parcelle et continue de la cultiver en vigne. Mais la nouvelle Municipalité, composée de jeunes vigneronnes, sent que quelque chose de grave s'amorce dans le vignoble. «On ne pouvait pas concevoir de continuer le métier entourés de villas.»

Après un premier plan d'extension partiel, qui réduit la zone constructible à 12% du territoire, et qui leur vaut 29 oppositions de propriétaires déclassés, 12 avocats sur les reins et des exigences de compensation qui se chiffrent en millions, il faut remettre l'ouvrage sur le métier. Renseignements pris, notamment du côté de Villars-Sainte-Croix, où un projet similaire se prépare, un plan de zone avec système de péréquation est mis sur pied. L'idée: taxer les parcelles selon la valeur vénale du règlement de 1958, puis effectuer un remaniement parcellaire obligatoire qui rend possible la construction de 44 villas en ordre contigu, en extension du village. Une densification qui réduit cette fois la zone à bâtir à 7%.

«On a été voir le conseiller d'Etat Ravussin (ndlr: en charge du Service de l'aménagement du territoire), qui a décidé d'offrir les charges du remaniement aux propriétaires.» Puis, le oui de la Confédéra-



**Pensif**  
Evoquant les faits, Edmond Chollet estime qu'il était «dans l'ordre des choses» que l'initiative «Sauver Lavaux I» soit acceptée à 58% en 1977. ALAIN ROUËCHE

«Franz Weber venait avec l'aura de celui qui avait réussi à préserver l'Engadine, l'aura d'un prophète. Et il a vite eu des disciples»

**Edmond Chollet,**  
ancien syndic de Villette



Franz Weber en 1977 devant le paysage qu'il entendait sauver. J.-P. MAEDER

tion en poche, la Municipalité donne même la gestion de la zone viticole à l'Etat, pour rassurer ceux qui craignent que la commune ne change d'avis. Les rares mais virulentes oppositions levées par le Conseil d'Etat, le projet est adopté au Conseil communal, puis par 72% de l'assemblée de commune. «Les vigneronnes ont compris qu'on ne les spoliait pas.» Tous voient l'intérêt de préserver le paysage tout en accueillant 100 à 150 nouveaux habitants, pour pérenniser le bistrot, l'épicerie et la boulangerie, aujourd'hui disparus. «Le côté social nous apparaissait comme primordial.» C'est donc avec le sentiment du devoir accompli, et celui d'avoir fait œuvre de pionniers, que la Municipalité s'apprête à mettre en œuvre son projet immobilier.

## De sauveur à spéculateur

«Spéculation!» «Défiguration!» hurlent alors un avocat et un ou deux vigneronnes qui taisent leur nom... et qui prennent contact avec Franz Weber. «C'a été le début d'une bataille de titans!» Entre l'élu et le prophète, mais aussi parmi les villageois. «Un soir, un pro-Weber attendait avec son mousqueton au sortir d'une séance.» La polémique enfle dans les médias. On voit Bertil Galland «venu tout un dimanche étudier notre projet et prendre position en notre faveur dans le journal du lendemain» s'écharper avec Colette Muret, prête à tout pour sauver Weber. Le sujet échappe des mains de ceux qui l'avaient lancé et le projet meurt dans l'œuf. «Nous avons immédiatement tenté de prendre contact avec M. Weber, pour discuter. Mais on s'est heurtés à une fin de non-recevoir. Les seules fois où je l'ai rencontré, c'était dans des pugilats.» Et d'évoquer un débat radiophonique où le syndic avait été sommé de patienter dans le couloir pendant qu'on installait dans le studio l'écologiste, qu'on avait débarrassé avec égards de son manteau beige.

Le voile qui recouvre alors le regard clair du syndic retraité n'est plus dû aux volutes de la pipe. Il y a là une rancœur qui ne passe pas. «Une fois qu'il est lancé, Franz Weber ne s'occupe plus de nuances. Il est un peu comme l'UDC: il met le doigt sur ce qui ne va pas et le simplifie avec démagogie. Dites-moi qui répondrait non à la question «Faut-il protéger Lavaux?» Mais, en fait, le problème est bien plus complexe que cela. Et face à des slogans simplistes, ceux qui mettent en avant des arguments rationnels n'ont aucune chance.» Comment faire alors? «J'y ai réfléchi et je les plains de tout mon cœur. Pour convaincre les gens que la nouvelle loi de protection de Lavaux est suffisante, il faudrait tout expliquer, point par point.»

## Un paysage à entretenir

Reste que l'histoire se répète: le point de départ de «Sauver Lavaux III» est aussi un projet communal, celui du parking de Saint-Saphorin, stoppé in extremis par François Marthaler. «Ce projet était une belle idiotie, soupire Edmond Chollet. Avec la nouvelle loi de protection de Lavaux, une chose pareille ne pourrait plus arriver.» L'instauration d'une commission consultative à laquelle tout projet de construction devra être soumis l'empêchera, selon l'ancien syndic, pour qui cette initiative équivaut à un sabotage. «Jusqu'à là, on voulait préserver le paysage. Maintenant qu'il l'est, on s'attaque aux structures des exploitations viticoles, alors que des vigneronnes auraient besoin de moderniser leur exploitation. Il y a trois ans, le vin se vendait encore à un prix rémunérateur. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La première coupe que les vigneronnes devront faire dans leur budget concerne l'entretien chaque hiver des murs de vigne. Avec le risque, à terme, d'une détérioration de ce paysage protégé.»